



Saint Joseph

Saison 2026-2027



Madame Monsieur

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

Nationalité

Française Autre :

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone

Adresse email

Niveau

Violet Rouge Orange Vert Jaune (balle dure) Classement :

Classe

Remarques

| FORMULES | SEMAINES | DURÉE | JOUEURS | TARIFS |
|---|----------|--------|---------|---------|
| Primaire <ul style="list-style-type: none"> 30 séances de 1h, 4 fois par semaine Accompagnement Aller-Retour École / club Suivi complet Licence FFT | 30 | 4 x 1h | 4 | 2 000 € |
| Collège <ul style="list-style-type: none"> 30 séances de 2h, 2 fois par semaine Accompagnement Aller Ecole / club Suivi complet Licence FFT | 30 | 2 x 2h | 4 | 2 000 € |
| Adhésion Facultative : <ul style="list-style-type: none"> Réservation des courts de tennis en illimité (sur Ten'up) Invitations pour jouer avec des personnes non membres Piscine à la saison estivale | | | | 100 € |

Acompte obligatoire à l'inscription : 500 € par chèque

TOTAL TTC

CB Chèque Espèces Virement ANCV

Pass'sport n°.....

CAISSE D'ÉPARGNE
Intitulé du compte TENNIS CLUB DE REIMS
COMPTE TENNIS CLUB de REIMS
15 RUE LAGRIVE
51100 REIMS

IBAN :FR76 1513 5205 9008 1043 0725 717

BIC : CEPFRPP513

Date et signature

Le/...../2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR, UTILISATION DE L'IMAGE ET INFORMATIONS SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e) Nom / Prénom :

Responsable de Nom / Prénom de l'enfant :

- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties. Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.
- Donne mon accord pour que mon enfant puisse être pris en photo individuellement ou collectivement et que ces photographies puissent être publiées sur des supports à but non-commercial notamment sur les réseaux sociaux et site internet du Tennis Club
- N'autorise pas à ce que ces photos soient publiées
(dans le cas de photos collectives, la jurisprudence autorise un floutage ou pixellisation visant à protéger l'anonymat)
- Reconnaît que l'inscription au club entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur du Tennis Club de Reims :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TENNIS CLUB DE REIMS

Entretien des courts :

1. L'équipe sortante doit passer le filet et balayer les lignes.
2. L'équipe entrante doit arroser le court par temps sec.

Utilisation des installations :

Celles-ci sont exclusivement réservées aux membres à jour de leur cotisation et à leurs invités ayant réservé via Ten'up.

Respect des installations :

Veillez à préserver la propreté et l'intégrité de nos installations ainsi que du parc. Il est strictement interdit d'envoyer intentionnellement des balles ou autres objets en direction des propriétés voisines (mur d'entraînement).

Utilisation des courts :

Les réservations ne peuvent se faire qu'avec les badges personnels. L'utilisation de la carte d'un autre membre pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire du club.

Entre votre réservation et votre arrivée, il se peut que le filet de votre terrain soit baissé en raison d'intempéries. Dans ce cas, veuillez ne pas jouer au risque d'endommager gravement le terrain. Tout utilisateur est responsable de l'intégrité du terrain sur lequel il évolue. En cas de dégradation volontaire ou consécutive au non-respect des consignes d'entretien (ex: jeu sur terrain impraticable, chaussures non conformes), le membre s'expose à une demande de dédommagement financier correspondant aux frais de remise en état, ainsi qu'à une exclusion temporaire ou définitive du club.

Tenue :

Une tenue adaptée au tennis est recommandée à tous. Des chaussures de tennis « spéciale terre battue » sont obligatoires sous peine de se voir interdire l'accès du court.

Savoir-vivre :

Il est rappelé qu'un comportement courtois et le respect des règles de vie en communauté sont de mise dans l'enceinte du club. Le comité se réserve le droit d'exclure toute personne ayant manqué aux règles de bienséance (mineurs compris).

Remboursement :

La cotisation ne peut être remboursée qu'en cas de problème de santé grave durant le premier mois de cotisation. Vous pouvez souscrire au contrat d'assurance de la FFT pour être couvert en cas de problèmes de santé liés à la pratique du tennis.

Enfants mineurs :

Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité du membre qui s'en est porté garant. Encouragez vos enfants à ranger après avoir joué, à ne pas monter dans les arbres et à ne pas lancer de cailloux.

Enfants mineurs inscrits seuls :

Toute demande d'adhésion sera effectuée sous la responsabilité des parents. Le club décline toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir dans l'enceinte du club.

Bicyclette, motocyclette, trottinettes :

Elles doivent être impérativement garées au garage à vélo et être munies d'un antivol. Il est rappelé que l'usage de trottinette, roller, skateboard ou autre engin à roulettes est interdit dans l'enceinte du club.

Poubelles :

Des poubelles sont à disposition dans l'enceinte du club.
La propreté est l'affaire de tous !

Date et signature :